

Chambéry, le 1 juin 2026

**AVIS A LA BATELLERIE  
N° 15 / 2026**

(articles L\*4241-3, R\*4241-26, D\*4411-3, A\*4241-26 du code des Transports)

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers  
du lac du Bourget sont avertis de l'événement suivant :

## Entrée en vigueur du nouveau RPPN

ENSEMBLE DES COMMUNES DU LAC DU BOURGET

### **COMMENTAIRES :**

La DDT vous informe que le nouveau règlement de police de la navigation du lac du Bourget a été signé le 22 mai 2026. Il entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026 :

Principales modifications :

- la vitesse maximale autorisée est désormais de 50 km/h (de jour) ;
- la zone interdite à la navigation dans la baie de Hautecombe a été élargie et une bouée a été mise en place ;
- interdiction du bruit provenant d'appareils de diffusion sonore (sauf bateaux à passagers)
- obligation de disposer d'une bouée suiveuse pour tous les nageurs au-delà de 50 m de la rive

N.B. : les nouvelles règles ne donneront lieu à aucune verbalisation cette année, qui sera dédiée à la pédagogie.

**Toutes les règles de base du précédent RPPN sont conservées (règles pour la navigation en bande de rive, inter-distance de 100 m, interdiction d'ancrage au droit des herbiers...).**

Retrouvez le nouvel arrêté préfectoral sur le site des services de l'État en Savoie : [Action de l'État → Paysages, environnement\[...\] → environnement → eau, forêt, biodiversité → navigation](#).

Une version mise à jour du "passeport de bonne conduite" est en cours d'édition. Un nouveau document, à destination des pratiquants d'"usages doux" (paddle, nage, kite-surf...), a également été préparée. Ces nouveaux supports papier seront distribués largement autour du 15 juin, ainsi que leur version numérique.

Pour la préfète et par délégation,  
Pour la directrice départementale des territoires  
Le chef de l'unité Environnement et Cadre de Vie

## DESTINATAIRES<sup>1</sup>

- Mairie d'AIX LES BAINS
- Mairie de BRISON SAINT INNOCENT
- Mairie de BOURDEAU
- Mairie du BOURGET DU LAC
- Mairie de la CHAPELLE du MONT-du-CHAT
- Mairie de CONJUX
- Mairie de CHINDRIEUX
- Mairie d'ENTRELACS
- Mairie de ST PIERRE DE CURTILLE
- Mairie du VIVIERS DU LAC
  
- Grand Lac communauté d'agglomération : pour affichage dans les ports et capitaineries et diffusion aux plaisanciers des ports
- Agence tourisme Aix-les-Bains
- Brigade Nautique de l'Intérieur à Aix les Bains
- SDIS
- CENS
- Cisalb
- Club kayak Chambéry Le Bourget-du-Lac
- Compagnies des bateaux à passagers
- Club des Plaisanciers
- Loueurs de bateaux
  
- Pêcheurs professionnels du lac du Bourget
- AAPPMA Chambéry
- AAPPMA Aix les Bains
- accastilleurs
- bateaux Ecole
- groupe CAKINATOLA (nage en eau libre)
- YCBL
- CNVA
- ENAB
- CNCB
- FFESSM 73
- USMB – département STAPS
- Location embarcations navigation douce
- Kite Club du Lac du Bourget
- Aqualis (centre d'interprétation du lac du Bourget)
- permissionnaires AOT lac du Bourget

